

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : Relief et hydrographie, déplacement et itinéraire de découverte, et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie de sensibilité permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.



Photo 50 : La forêt domaniale depuis la RD 120 (© agence couasnon)

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire rapprochée est marquée par la vallée de la Boutonne, la vallée du Naudin et la vallée du Guidier. Ces cours d'eau, accompagnés d'une ripisylve et de versants boisés, irriguent les vastes parcelles cultivées alentours.

La trame végétale est importante au sein de l'aire rapprochée : forêt domaniale d'Aulnay, forêt domaniale de Chef-Boutonne, forêt de Fontaine et autres. Ces bois se raréfient au nord où les espaces agricoles deviennent dominants à l'exception de la bande bocagère qui traverse la partie nord de l'aire d'étude rapprochée.

Les perceptions sont ainsi plus courtes au sud de l'aire d'étude rapprochée sur un axe ouest/sud-est, au contraire des parcelles agricoles sur la plaine au nord, où les perceptions sont plus ouvertes, néanmoins limitées par la présence du bocage.

Ces caractéristiques vont conditionner la profondeur des vues qui variera selon le positionnement de l'observateur (positionnement sur un versant, aux abords de bois ou depuis un espace agricole ouvert). Une vigilance est requise vis-à-vis du rapport d'échelle avec les vallées et les masses boisées. Toutefois, à noter que la fréquence de ces dernières contraint fortement l'aire de visibilité du VIP au sein de l'aire d'étude rapprochée.



Photo 51 : La trame bocagère est dense au sein de la bande bocagère, ici à Luché-sur-Brioux (© agence couasnon)



Photo 52 : Vue panoramique depuis les cultures au nord de Loubillé (© agence couasnon)

FIGURE 42 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Axe routier**
- Route principale
 - Route secondaire

- Sentier de randonnée**
- Sentier pédestre

- Angle apparent**
- 0,1 - 0,5°
 - 0,5 - 1°
 - 1,0 - 5,0°
 - 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

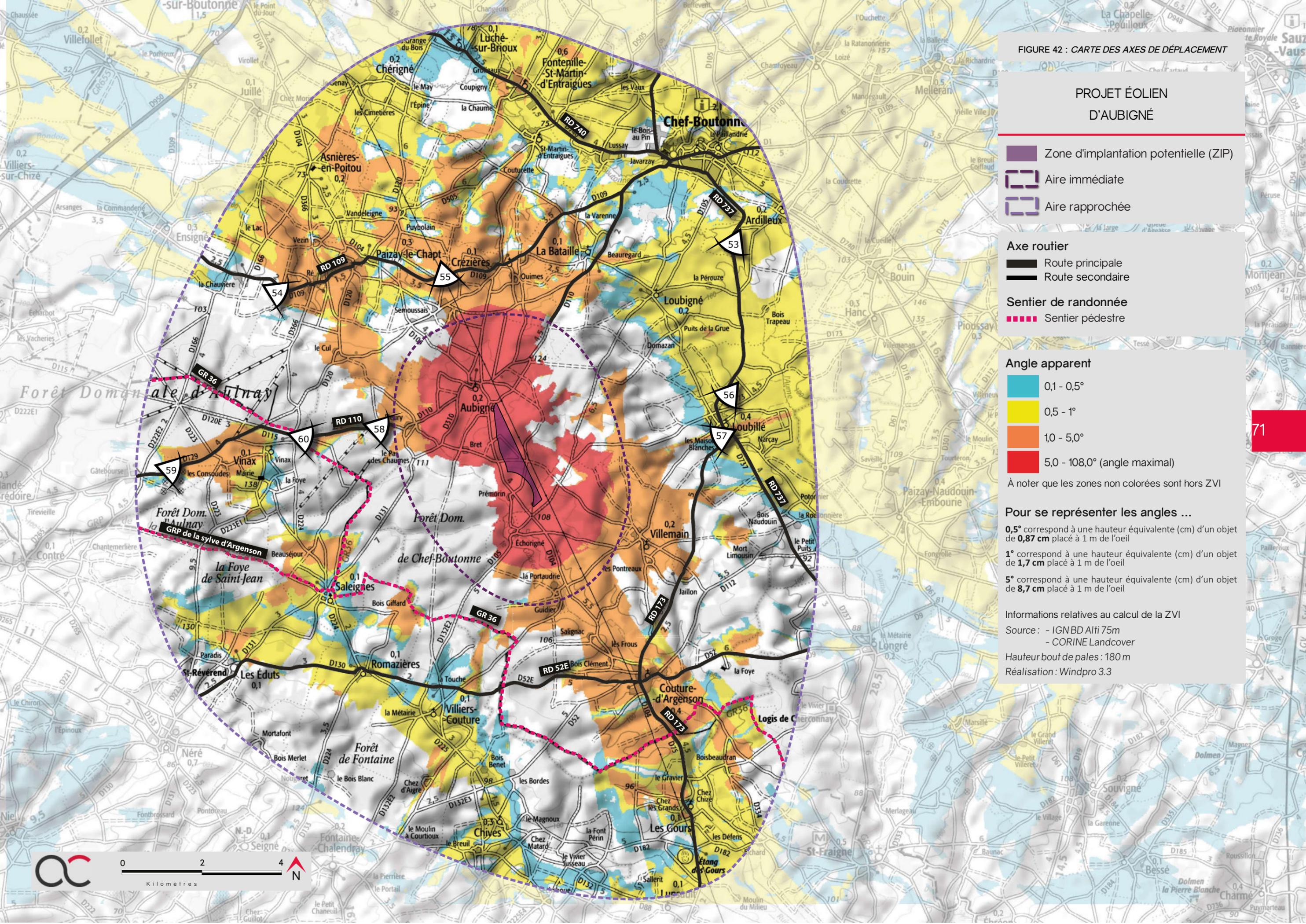
1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGNBD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : Windpro 3.3



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

Le périmètre de l'étude englobe un nombre important d'axes de circulation. Ils constituent un maillage dense lié à la forte présence de bocage aujourd'hui diminué par les pratiques agricoles plus ouvertes. La toile complexe du réseau de routes départementales, communales et de chemins agricoles se déploie entre les différents bourgs et villages, assurant la desserte sur toute l'aire d'étude rapprochée.

Le territoire est traversé par de nombreuses routes au trafic variable (RN 740, RD 737, RD 109, RD 110...) qui sillonnent l'aire d'étude sans orientation particulière. Des axes, moins empruntés, relient ces dernières (RD 120, RD 105, RD 505, RD 366) et parcourent densément le paysage agricole.

Les vues varient depuis ce réseau routier avec la traversée de secteurs où les perceptions sont courtes en raison d'une trame végétale dense, d'un relief prononcé (RD 52E, RD 109, RD 737 sud) ou des mouvements ondulés du relief de plaine (RD 737, RD 740). Sur ces tronçons, les perceptions vers le VIP dépendent de l'ouverture des vues, de la proximité de la ZIP et de l'orientation des axes routiers.

Au fur et à mesure que l'on s'approche du site d'étude, les boisements se densifient, les séquences sont plus cadrées. La présence de végétation limite les vues pleines à proximité de la ZIP. C'est le cas, par exemple, de la RD 110 et la RD 173 à l'est de Villemain. À noter que suivant l'axe de vue et la vitesse de déplacement de l'automobiliste la prégnance visuelle du VIP varie considérablement.

Le GR 36 sillonne de l'ouest au sud-est de l'aire rapprochée. Par ailleurs, une petite portion du GRP de la sylve d'Argenson est présente à l'ouest de l'aire rapprochée et fusionne avec le GR 36 au niveau de Saleigne. Dans l'ensemble, ces chemins de randonnée ne présentent pas de sensibilité au regard du VIP hormis trois courtes sections au niveau de Saleignes, de Couture d'Argenson et d'un passage au nord est de Villiers-Couture.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré de visibilité du VIP (présence de filtres entre la voie et le projet), de l'orientation du tracé par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Cette analyse tient compte de la perception dynamique du paysage qui est également fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur. Ces sensibilités ont été reportées sur la carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 54 : Vue en direction de la ZIP depuis la RD 109 à l'ouest du village de Ré (© agence couasnon)



Photo 55 : Vue ouverte depuis la RD 109 au nord de Semoussais (© agence couasnon)



Photo 53 : Depuis la RD 737 reliant Loubillé et Chef-Boutonne (© agence couasnon)



Photo 56 : Depuis la RD 737, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes, ponctuées de quelques éléments boisés et lignes bocagères (© agence couasnon)



Photo 57 : Depuis la sortie sud de Loubillé, les boisements lointains viennent tronquer les vues vers le VIP (© agence couasnon)



Photo 58 : VIP tronqué par les boisements depuis la RD 110 à la limite de l'aire immédiate (© agence couasnon)



Photo 59 : GR 36 en sous-bois (© agence couasnon)



Photo 60 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 129 au cœur de la marche boisée ; les boisements réduisent la prégnance du VIP en tronquant les vues (© agence couasnon)

FIGURE 43 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

- Gradient de la sensibilité paysagère
-  Nulle
 -  Très faible
 -  Faible
 -  Modérée
 -  Forte
 -  Très forte
-  Axe routier
 -  Axe ferroviaire
 -  Sentier de randonnée

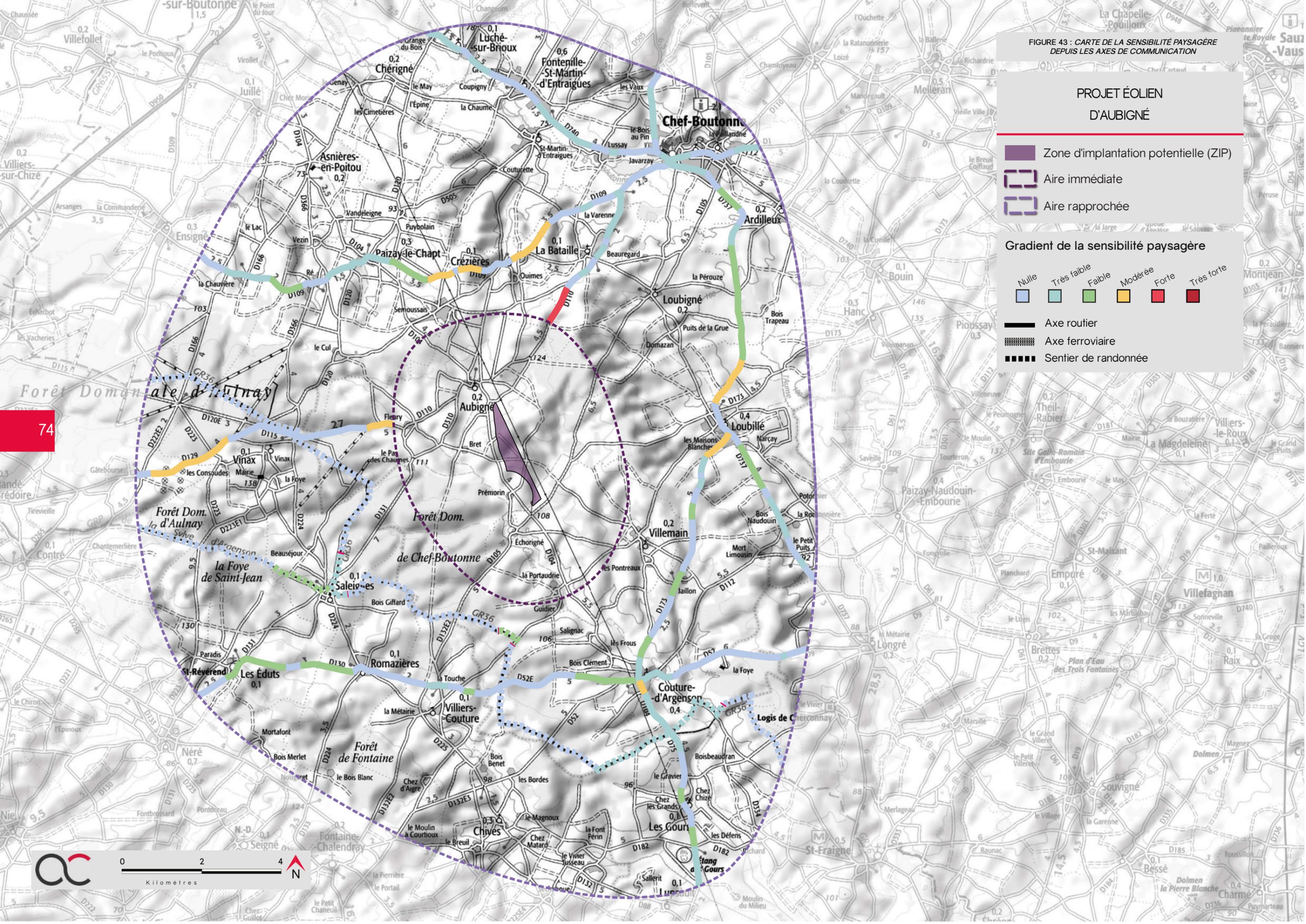
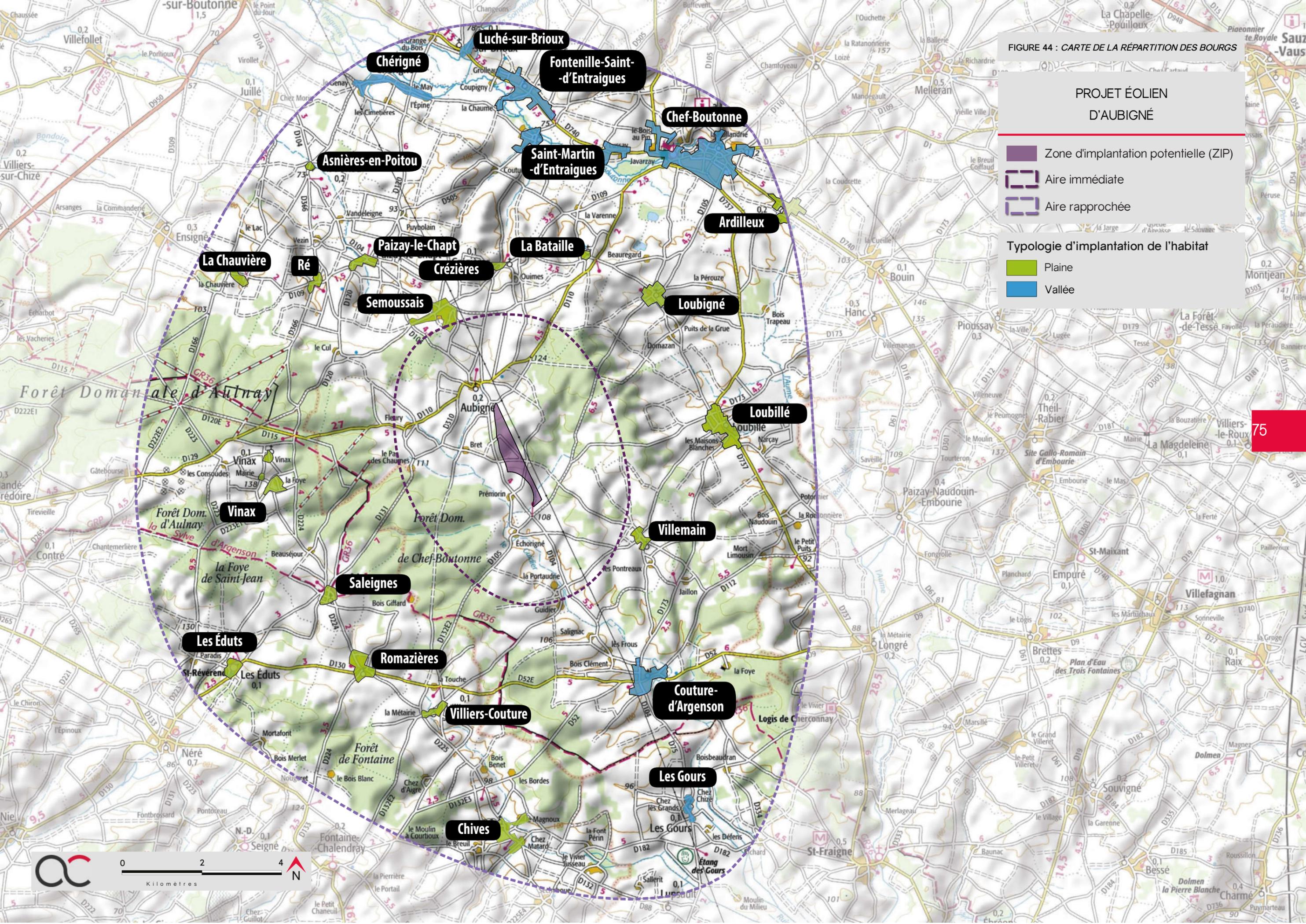


FIGURE 44 : CARTE DE LA RÉPARTITION DES BOURGS



PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

- Typologie d'implantation de l'habitat
-  Plaine
 -  Vallée

1.3. L'HABITAT

1.3.1. PRINCIPAUX BOURGS

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en analysant, par typologie d'implantation¹, les perceptions depuis les entrées, cœurs et sorties de bourgs ainsi que les concurrences visuelles avec la silhouette des villages.

Pour chaque typologie, l'analyse s'appuie sur plusieurs éléments :

- > la caractérisation de l'implantation de l'habitat. Cette analyse explique le degré d'ouverture du bourg sur le paysage (par exemple : vallée = vue potentiellement fermée par le relief tandis que plateau = vue potentiellement ouverte),
- > des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,
- > un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho (facteur d'élévation 1 pour 3),
- > la synthèse de la perception depuis les entrées, cœurs et sorties de bourg.

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

À noter que l'étude porte sur l'habitat de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants², les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier).

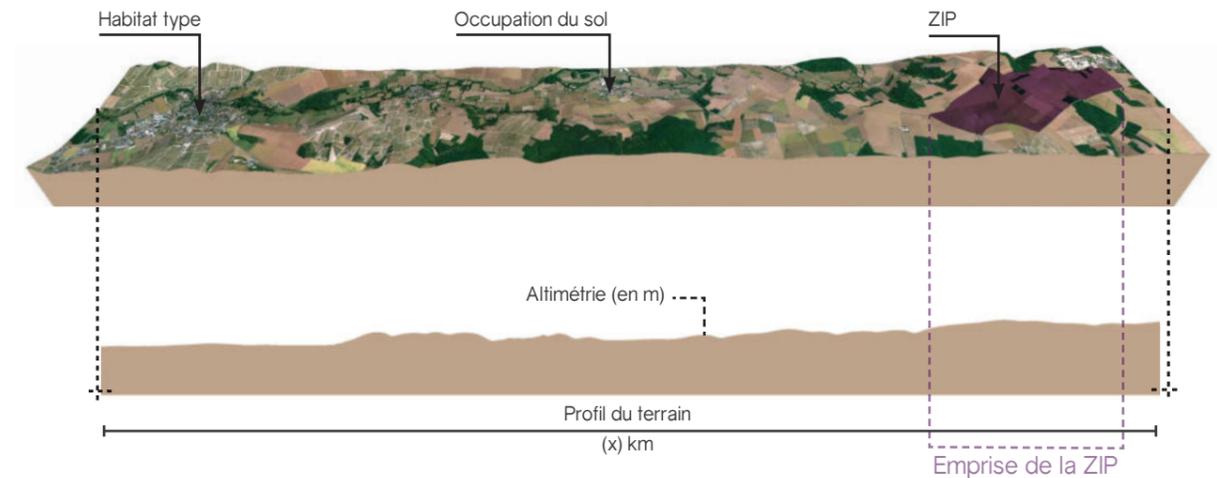


Figure 45 : Note explicative sur la lecture des coupes et blocs-diagrammes

1 La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse

2 Définition de l'INSEE

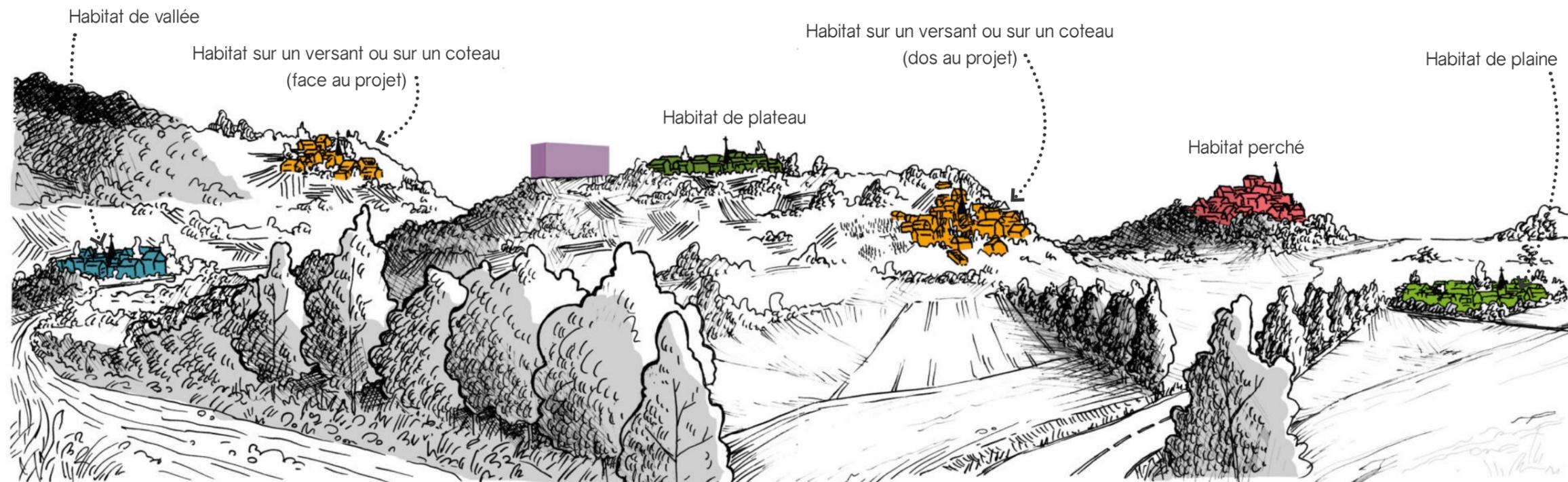


Figure 46 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat

1.3.2. LES BOURGS DE VALLÉE

Sept secteurs habités appartiennent à la catégorie des bourgs de vallée : Chef-Boutonne, Couture-d'Argenson, Les Gours, Saint-Martin-d'Entraigues, Chérigné, Luché-sur-Brioux, Fontenille-Saint-d'Entraigues.

La plupart de ces villages sont concentrés dans les vallées de la Boutonne et du ruisseau de la Couture.

> Les entrées de bourgs (franges opposées à la ZIP) :

Les vues en entrée de bourgs sont assez variables. Certaines permettent des perceptions vers le VIP, qui est néanmoins tronqué par le bâti proche ou occulté partiellement par la trame arborée, par exemple depuis l'entrée sud de Couture d'Argenson.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction de la ZIP) :

Les variations du relief sont relativement modérées dans les vallées de l'aire rapprochée. Certaines vues sont semi-ouvertes et présentent des perceptions tronquées ou filtrées par le relief et la végétation de bocage et des domaines forestiers. Les vues depuis le sud de Chef-Boutonne sont fermées par le bâti.

> Les cœurs de bourgs :

Situés au cœur de la trame bâtie, les centre-bourgs ne présentent pas de sensibilité notable au regard de la ZIP. Les perceptions vers la ZIP sont masquées par le relief, la trame bâtie et la végétation, par exemple pour les bourgs de Fontenille et Saint-Martin-d'Entraigues.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
Chef-Boutonne	Ville	7,8	Vallée	Implanté dans la vallée de la Boutonne
Couture-d'Argenson	Village	5,1	Vallée	Implanté en fond de vallée du ruisseau de la Couture
Les Gours	Village	8,7	Vallée	Implanté en fond de vallée du ruisseau de la Couture
Saint-Martin-d'Entraigues	Village	6,5	Vallée	Implanté dans la vallée de la Boutonne
Chérigné	Village	8,5	Vallée	Implanté dans la vallée de la Boutonne
Luché-sur-Brioux	Village	9	Vallée	Implanté dans la vallée de la Boutonne
Fontenille-Saint-d'Entraigues	Village	8	Vallée	Implanté dans la vallée de la Boutonne

Figure 47 : Liste des habitats de vallée dans l'aire d'étude rapprochée



Photo 62 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Fontenille (© agence couasnon)



Photo 61 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Saint-Martin d'Entraigues (© agence couasnon)



Photo 63 : Vue fermée par le bâti depuis le sud de la ville de Chef-Boutonne (© agence couasnon)



Photo 64 : VIP tronqué par le bâti et la végétation depuis le bourg de Couture d'Argenson sur la RD 104 (© agence couasnon)

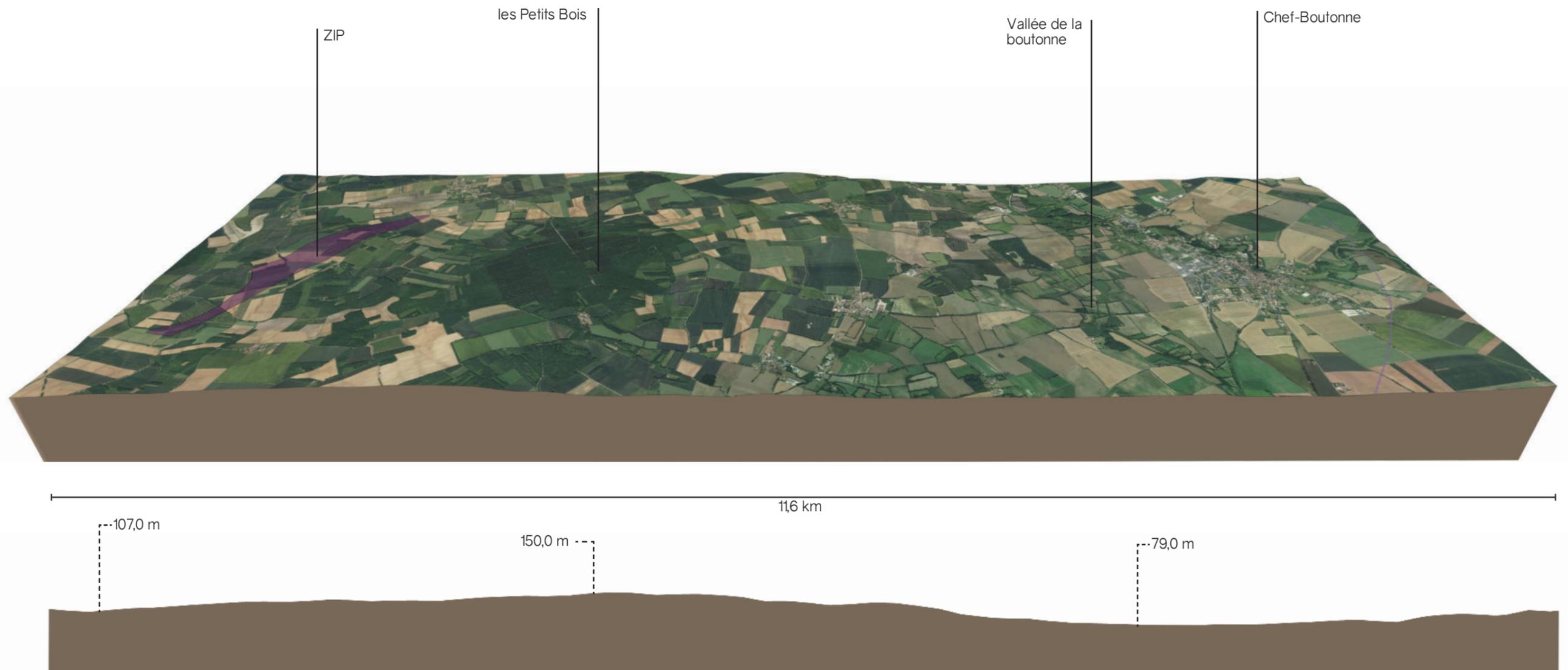


Figure 48 : Coupe de principe entre la ZIP et la ville de Chef-Boutonne

1.3.3. LES BOURGS DE PLAINE

14 villes et villages appartiennent à cette typologie d'habitat. La visibilité du VIP depuis ces lieux de vie est principalement fonction de l'éloignement et de la répartition du couvert végétal autour des bourgs.

> Les entrées de bourgs (franges opposées à la ZIP) :

Depuis les entrées de bourg, les vues en directions de la ZIP sont hétérogènes. La sensibilité avec le VIP dépend de la présence du bocage et des boisements au second plan, et de l'obturation des perceptions par le bâti. Depuis l'entrée du bourg de Loubillé, les vues sont plutôt ouvertes, et le VIP légèrement tronqué par la trame bâtie et sa végétation proche. Une concurrence visuelle est possible avec le bourg de Saleignes depuis la RD 131. La sensibilité est faible compte tenu de l'éloignement de ZIP.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction de la ZIP) :

Les vues en sortie de bourg peuvent être ouvertes sur le milieu agricole dessiné par les lignes bocagères. La localisation de la ZIP, qui est entourée de nombreux boisements, limite les vues pleines du VIP. Le VIP est généralement tronqué par la trame végétale ou partiellement visible à l'horizon, masqué par les boisements.

> Les cœurs de bourgs :

Les vues en direction de la ZIP depuis les centres-bourgs des villages de plaine ondulée sont généralement fermées par le tissu bâti. L'éloignement entre la ZIP et ces villages ne permet pas de sensibilité significative. Cependant, pour les villages de Villemain et Semoussais leur relative proximité et le caractère dispersé des habitations implique une sensibilité plus importante par rapport au VIP. L'altitude de la ZIP est légèrement surélevée par rapport aux bourgs. Cela peut créer un effet de surplomb du VIP lors des perceptions.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION
Ardilleux	Village	8,2	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Loubillé	Village	5,3	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Villemain	Village	2,6	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Chives	Village	8,1	Plaine	Implanté sur la plaine de la Saintonge
Villiers-Couture	Village	5,6	Plaine	Implanté sur la plaine de la marche boisée
Romazières	Village	5,7	Plaine	Implanté sur la plaine de la marche boisée
Saleignes	Village	5,4	Plaine	Implanté sur la plaine de la marche boisée
Les Éduts	Village	8,2	Plaine	Implanté sur la plaine de la marche boisée
Vinax	Village	5,7	Plaine	Implanté sur la plaine de la marche boisée
Semoussais	Village	2,6	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Crézières	Village	3,7	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Paizay-le-Chapt	Village	4,8	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
La Bataille	Village	4,3	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Asnières-en-Poitou	Village	7,6	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
La Chauvière	Village	6,8	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort
Ré	Village	5,3	Plaine	Implanté sur la plaine ondulée de Niort

Figure 49 : Liste des habitats de plaine dans l'aire d'étude rapprochée



Photo 65 : Depuis l'est du bourg de Loubillé le VIP est légèrement tronqué par le bâti et la végétation en direction de la ZIP (© agence couasnon)

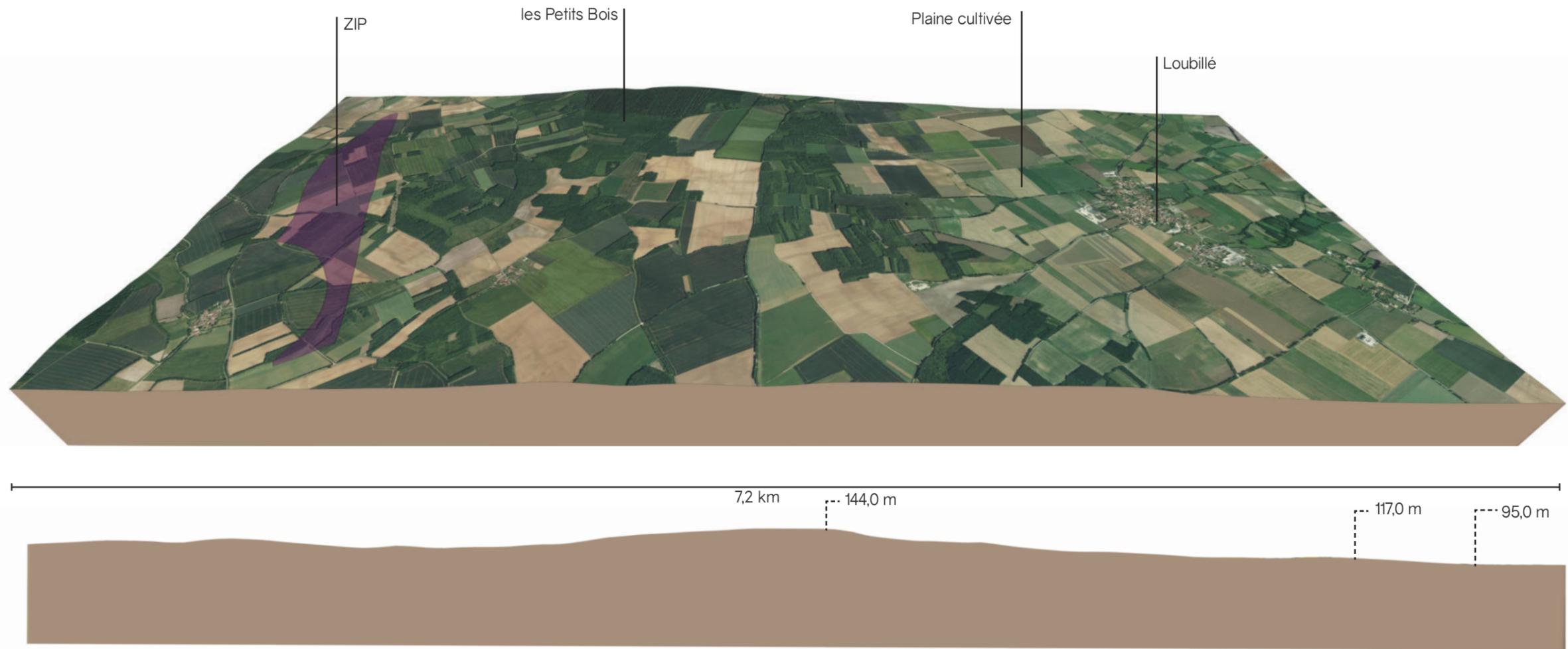


Figure 50 : Coupe de principe entre la ZIP et le village de Loubillé



Photo 66 : Vue tronquée par le bâti depuis le village de Crezières ; le VIP est perceptible dans l'alignement de la rue (© agence couasnon)



Photo 67 : Le VIP est tronqué par la végétation, depuis la sortie nord de Saleignes (© agence couasnon)

FIGURE 51 : CARTE DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

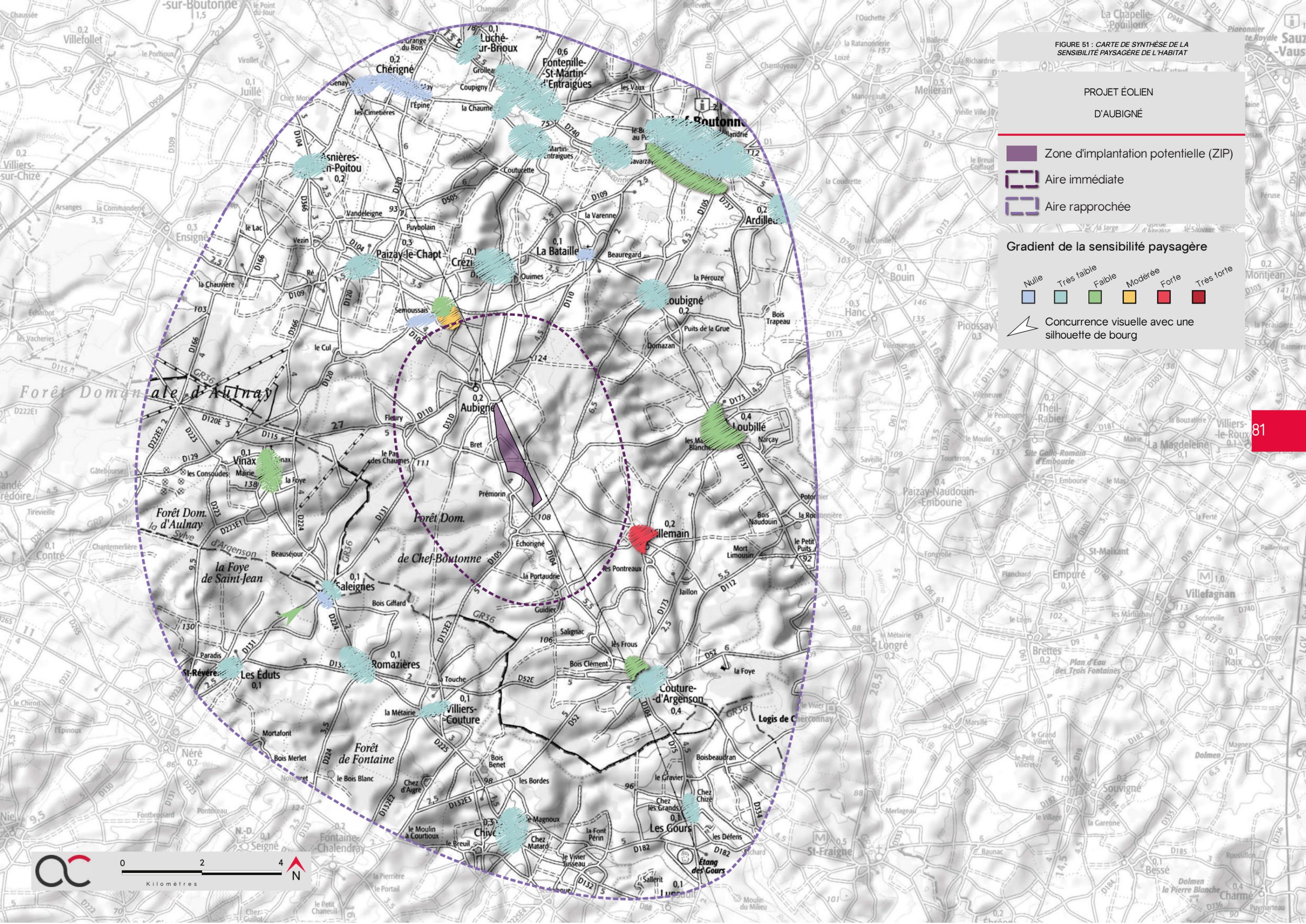
PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

 Nulle	 Très faible	 Faible	 Modérée	 Forte	 Très forte
---	---	--	---	---	--

 Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire rapprochée est marquée par la forte présence des boisements, notamment la forêt domaniale d'Aulnay qui couvre une partie significative de la partie sud de l'aire rapprochée. Le bocage est relativement dense, venant limiter la prégnance du VIP.

Certaines séquences routières présentent de courtes sections avec des sensibilités modérées ou fortes (RD 109 au niveau de Crézières, RD 110, RD 737 et 173 à Loubillé) du fait de leur ouverture visuelle et de leur proximité avec la ZIP.

Le GR 36 et le GRP de la Sylve d'Argenton présentent peu de sensibilité en direction de la ZIP.

Concernant l'habitat, le bourg de Villemain présente une sensibilité forte. Celle de Semoussais est qualifiée de modérée du fait de leur proximité vis-à-vis de la ZIP et d'une visibilité avérée du VIP. En outre, une concurrence visuelle est possible entre le bourg de Saleignes et le VIP depuis la RD 131 à l'ouest du village.

Notons la présence du parc éolien des Groies, en cours d'instruction, avec qui le projet entretiendra des relations de covisibilité, notamment depuis l'est de l'aire rapprochée.

À ce stade, plusieurs points d'attention ont été relevés (notamment pour certaines portions de route et des lieux de vie). Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.



FIGURE 52 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Monument Historique délimitation et numérotation
-  Périimètre de protection rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

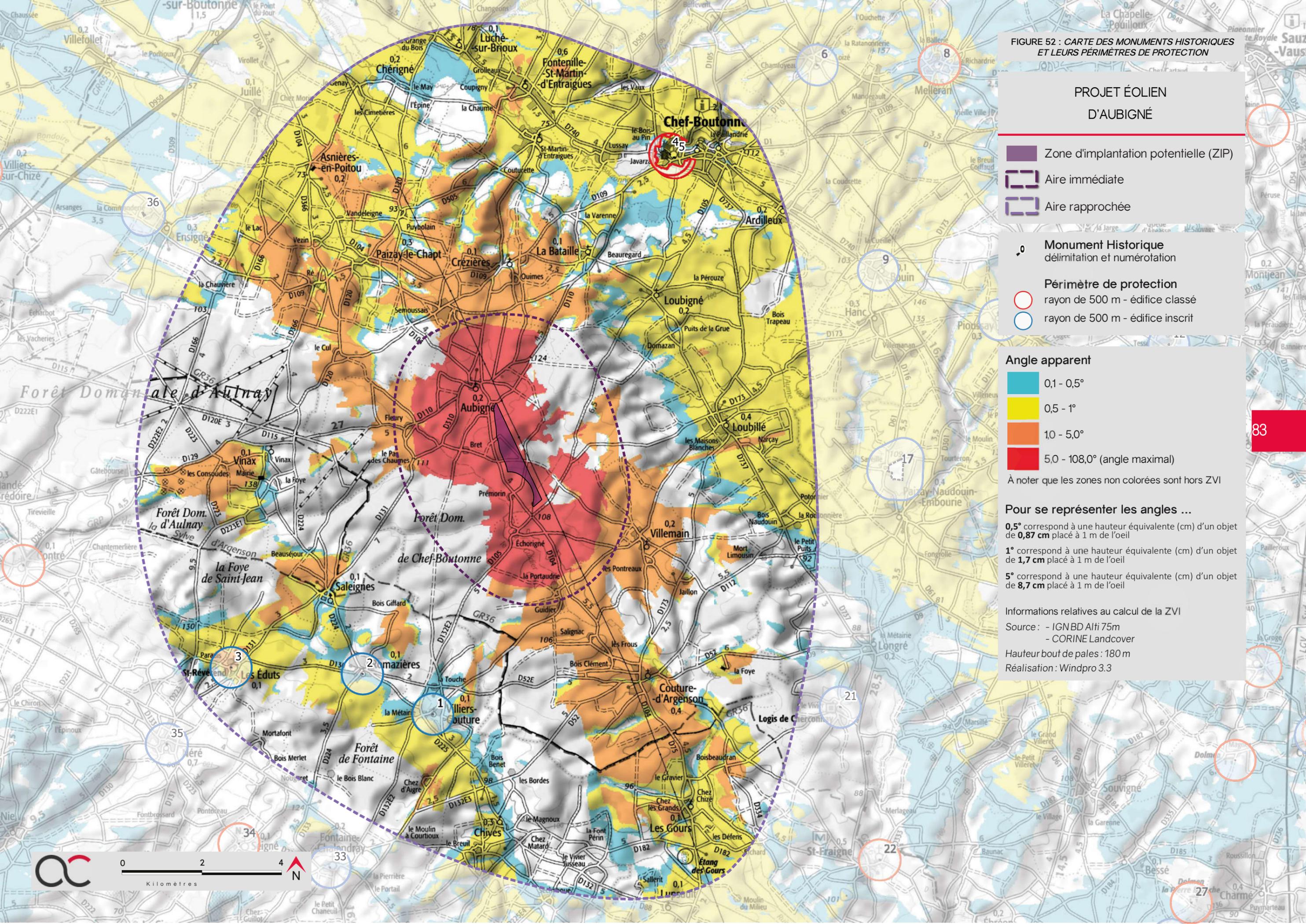
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGNBD Alti 75m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 180 m
- Réalisation : Windpro 3.3



2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

À l'image de ce qui a été fait pour l'aire d'étude éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment : la distance entre le monument et le VIP, ainsi que l'environnement dans lequel s'inscrit le monument.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible (ligne surlignée en orange dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du VIP ;
- > des photographies issues de la campagne terrain ;
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
1	Charente-Maritime	Villiers-Couture	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	6,76	Implanté au centre du bourg de Villiers-Couture	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et la végétation proche
2	Charente-Maritime	Romazières	Eglise de l'Assomption	Inscrit	6,61	Implanté sur la périphérie du bourg de Romazières	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et la végétation proche
3	Charente-Maritime	Éduts	Eglise Saint-Révérend	Inscrit	8,76	Implanté en centre bourg des Éduts	En ZVI	VIP potentiellement masqué par la trame bâtie
4	Deux-Sèvres	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé	8,36	Implanté à l'ouest du bourg de Chef-Boutonne	En ZVI	VIP potentiellement visible aux abords du château
5	Deux-Sèvres	Chef-Boutonne	Eglise de Javarzay	Classé	8,33	Implanté à l'ouest du bourg de Chef-Boutonne	En ZVI	VIP potentiellement masqué par la trame bâtie

Figure 53 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



Figure 54 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho (© agence couasnon)



Photo 70 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Javarzay se situe à l'ouest du bourg de Chef-Boutonne, au sein d'un domaine arboré. Sa position ne permet pas de vues vers le VIP depuis le sol. En revanche, depuis les étages du château des perceptions potentielles sont pressenties, bien que tout de même filtrées par la végétation. Le monument est visitable par le public.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 69 : Depuis l'entrée du domaine du château, la prégnance du VIP est limitée par le bâti et la végétation (© agence couasnon)

2.1.2. COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur de celui-ci.

Dans l'aire d'étude rapprochée, un monument présente un risque de covisibilité avec le site d'étude. Il s'agit de l'église de Javarzay depuis la RD 737 au nord de Chef-Boutonne. La sensibilité est faible considérant la distance à la ZIP. De plus, le VIP est visible de l'autre côté de l'axe routier par rapport au monument, ainsi ne créant pas de point d'appel significatif.

2.1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
1	Charente-Maritime	Villiers-Couture	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	6,8	Implanté au centre du bourg de Villiers-Couture	En ZVI	Nulle	Nulle
2	Charente-Maritime	Romazières	Eglise de l'Assomption	Inscrit	6,6	Implanté sur la périphérie du bourg de Romazières	En ZVI	Nulle	Nulle
3	Charente-Maritime	Éduts	Eglise Saint-Révérend	Inscrit	8,8	Implanté en centre bourg des Éduts	En ZVI	Nulle	Nulle
4	Deux-Sèvres	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé	8,4	Implanté à l'ouest du bourg de Chef-Boutonne	En ZVI	Très faible	Nulle
5	Deux-Sèvres	Chef-Boutonne	Eglise de Javarzay	Classé	8,3	Implanté à l'ouest du bourg de Chef-Boutonne	En ZVI	Nulle	Faible

Figure 55 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



Photo 71 : Illustration de Eglise de Javarzay (pas de sensibilité depuis le monument) (© agence couasnon)

FIGURE 56 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

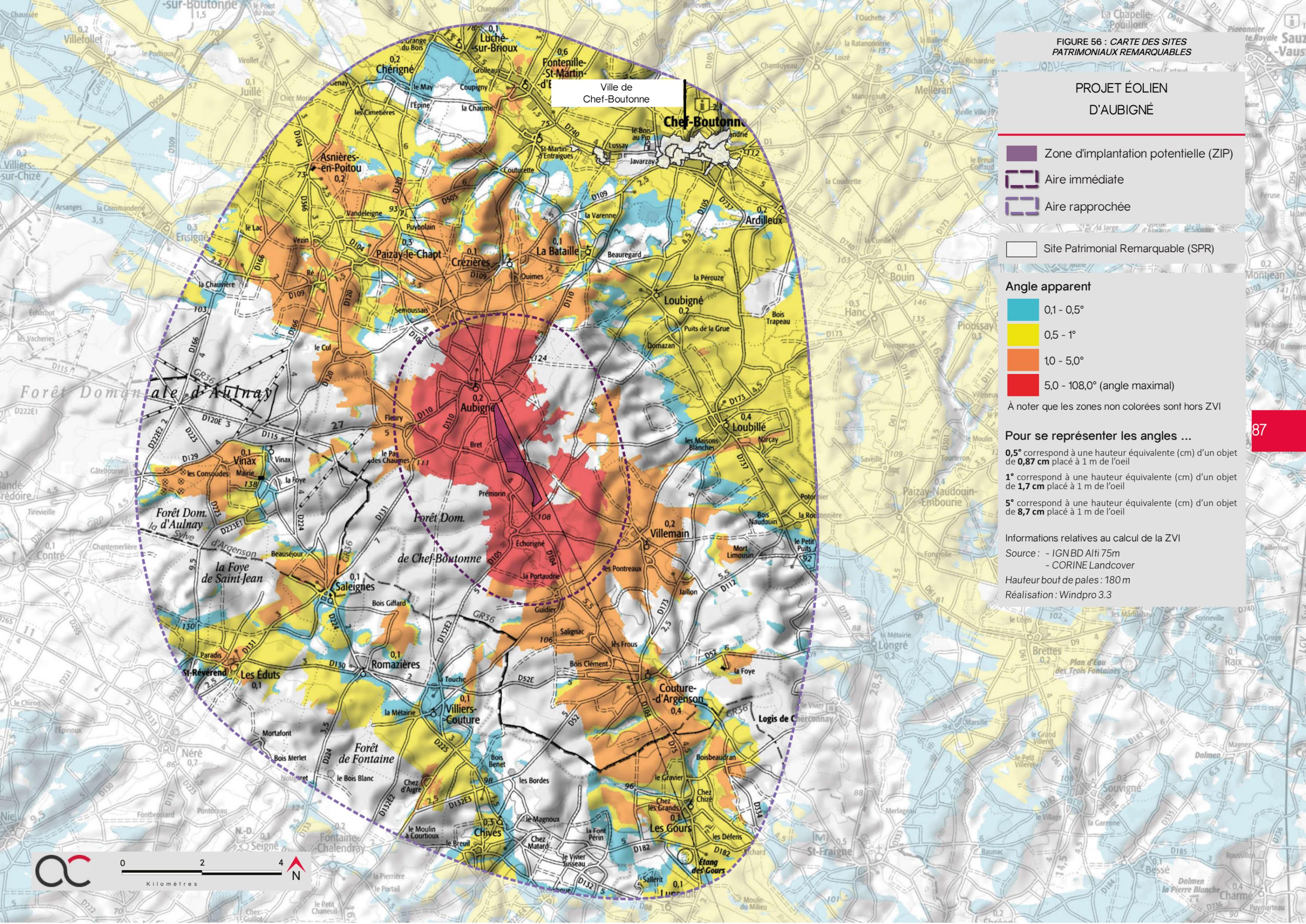
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.3



2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude rapprochée compte un SPR, sur la ville de Chef-Boutonne.

■ SPR DE CHEF-BOUTONNE



Figure 57 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Chef-Boutonne

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Le SPR de la ville de Chef-Boutonne a été approuvé le 15 octobre 2018

«Le territoire de Chef-Boutonne accueille une grande diversité de paysages. La vallée de la Boutonne qui structure le territoire communal, évolue entre les deux grandes entités paysagères du bocage au Sud, et de la plaine de champs ouverts au Nord. Les vallées sèches de Coupeaume et des Vaux, plus rurales, se caractérisent par relief accusé avec des versants boisés, des fonds de vallées cultivés et ponctuellement, par de l'habitat groupé sur les coteaux (village des Vaux)...

Les paysages ruraux en frange de la ville, constitués de terrains agricoles bordés de murets en pierres ou de haies, sont moins emblématiques que les précédents mais participent à la valorisation de l'image de la commune, par la mise en scène des abords de la ville. Des points de vue depuis ces paysages, offrent une lecture d'ensemble du centre ancien, et permettent de mettre en évidence la silhouette identitaire des noyaux anciens, parfois difficilement lisibles depuis l'espace urbain. Les coupures urbaines méritent d'être maintenues entre ces noyaux, qui étaient autrefois bien identifiables, mais qui ont été confrontés depuis au phénomène de conurbation entre Chef-Boutonne et Javarzay...

Le paysage des centres anciens est marqué par la présence d'espaces publics, témoins de pratiques collectives passées (foires, marchés...) méritent d'être valorisés...»¹

Depuis les secteurs habités et protégés, les vues sont principalement fermées par la trame bâtie de la ville de Chef-Boutonne. Quelques vues sont possibles depuis les franges nord du SPR, moins urbanisées et plus élevées sur le versant de la vallée.



Photo 72 : Lavoir au nord de la ville (© agence couasnon)



Photo 74 : Vue ouverte vers la ZIP. Le VIP est visible partiellement, masqué par la végétation (© agence couasnon)



Photo 73 : Vue fermée par le bâti depuis l'avenue de l'hôtel de ville en direction de la ZIP (© agence couasnon)